

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18287

présenté par

M. Roussel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE 10**

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 11 :

« 3° L’article L. 815-13 est abrogé. »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 12 et 13.

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« VI. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec cet amendement, nous souhaitons supprimer la possibilité de reprise de l’ASPA lors des successions, ce mécanisme s’avérant injuste et conduisant à un accroissement du non-recours pour ce minimum social.